

Le passe sanitaire prolongé au cas où...

Un projet de loi en préparation permettra d'étendre le contrôle des QR codes au-delà du 15 novembre, la date initialement prévue. Un simple principe de précaution, en cas de rebond.

AYMERICRENOU
ET ELSA MARI

116 069 décès en France

(depuis le 2 mars 2020, dont Ehpad, hors morts à domicile)

89 255 décès à l'hôpital (+ 21)

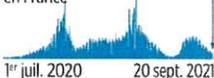
26 814 décès en Ehpad et étab. médico-sociaux (+ 9)*

8 845 pers. hospitalisées (- 42)

dont 1 805 en soins critiques (- 27)

Taux de positivité des tests 1,5 % (=)

Évolution quotidienne du nombre de cas confirmés en France



Personnes vaccinées



Fin déc. 20 sept. 2021

* Entre hier et jeudi.
** Chiffres non consolidés.

« LEVER certaines contraintes », comme l'a envisagé la semaine dernière Emmanuel Macron, tout en gardant les moyens de répliquer si jamais l'épidémie connaissait un nouveau rebond. Selon les derniers chiffres du ministère de la Santé, le taux d'incidence se situe à 75,5 cas pour 100 000 habitants pour la semaine du 11 au 17 septembre, contre 240 il y a un mois. La chute est réelle, et pourrait permettre de se passer du passe sanitaire dans les départements où le virus circule le moins.

L'équilibre reste fragile, car dans le même temps, alors que le cap des 50 millions de Français ayant reçu au moins une dose de vaccin a été franchi vendredi, l'affluence dans les centres de vaccination est retombée. Le taux de couverture plafonne dans toutes les classes d'âge, notamment les ados et les plus âgés. Parmi les plus de 75 ans, 10 % n'ont reçu aucune dose. Et si les vaccins sont efficaces contre les risques de contracter une forme grave du Covid, ils le sont moins contre la propagation du virus.

« Éviter de se faire piéger » Le gouvernement anticipe et se tient donc prêt, au cas où. Un projet de loi, qui permettra de prolonger l'obligation de présenter un passe sanitaire au-delà du 15 novembre, est en cours de préparation et



Le gouvernement envisage d'alléger les contraintes dans certaines zones, tout en se laissant la possibilité d'avoir recours plus longtemps au passe sanitaire en cas de rebond épidémique.

devrait être présenté le 13 octobre en Conseil des ministres. Il sera à l'ordre du jour du prochain Conseil de défense, demain. « Aujourd'hui, l'épidémie décroît, reconnaît-on dans l'entourage du ministre de la Santé, Olivier Véran. On sait aussi que la saison hivernale est plus propice à la circulation du virus. Prolonger le passe sanitaire, c'est ne pas insulter l'avenir. »

Certains épidémiologistes et médecins valident cette stratégie. « Pour éviter de se faire piéger, on est déjà en train d'anticiper la 5^e vague en décembre », prévient Jean-Luc Jouve, président de la commission médicale des hôpitaux universitaires de Marseille (Bouches-du-Rhône). « Toute la question est de savoir comment relâcher les contraintes en maintenant malgré tout l'épidémie sous contrôle, estime de son côté Mircea Sofonea, épidémiologiste et maître de conférences à l'université de Montpellier (Hérault). Il y a évidemment plus d'enjeux à maintenir le passe sanitaire au cœur d'une agglomération que dans des territoires ruraux. »

Pour l'épidémiologiste Antoine Flahault, directeur de l'Institut de santé globale de Genève (Suisse), « au-dessous de 30 cas pour 100 000 habitants d'une population sur une semaine, on entre en zone verte dans laquelle passe sanitaire et gestes barrière sont probablement moins nécessaires, à condition que les autorités sanitaires restent vigilantes et réinstaurent ces

mesures dès le seuil dépassé. » Car, pour le spécialiste, « rien ne nous dit qu'on n'ait pas besoin de réactiver le passe sanitaire rapidement. On sait que cet instrument juridique fonctionne pour revenir à une situation satisfaisante. »

Les stations de ski veulent être vite fixées

À l'approche territoriale, s'ajoute une autre, en cours de réflexion, ciblant des activités ou lieux fermés, comme les discothèques. Le cas des stations de sports d'hiver, dont certaines ouvriront pendant la deuxième quinzaine du mois de novembre, a fait l'objet de discussions hier entre le ministre du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoine, et les professionnels de la montagne. « Nous sommes en mesure de mettre en place un système de contrôle, indique Laurent Reynaud, délégué général de Domaines skiables de France, qui réunit les entreprises et collectivités chargées de la gestion des remontées mécaniques et de l'entretien des pistes. L'option passe sanitaire, si elle nous est imposée, pourrait facilement passer par un système de bracelet ou de badge. Mais elle doit être décidée rapidement pour que nous puissions la mettre en place, pour la sécurité des skieurs et des professionnels. »

FOCUS | L'allègement des restrictions reste à l'ordre du jour

LA CARTE DE FRANCE vire au vert. Et une fois de plus, le variant Delta déjoue les pronostics. Personne ne s'attendait à une épidémie au cœur de l'été, elle a eu lieu. Ni à une accalmie, en septembre, elle se produit. « C'est vrai qu'on était très inquiets pour la rentrée, constate l'épidémiologiste Mircea Sofonea. Aujourd'hui, la dynamique est bonne, on vit le scénario le plus optimiste. »

Dès lors, la perspective d'une levée des restrictions liées au passe sanitaire se précise dans les départements en dessous du premier seuil d'alerte, avec moins de 50 cas positifs sur 100 000. Elle pourrait concerner les Ardennes, les Vosges, la Manche ou encore les Landes (voir la carte). L'exécutif y est favorable. L'adaptation des règles sera à l'ordre du jour du Conseil de défense, prévu demain.

« Toute la question est de savoir ce qu'on peut se permettre »

L'annonce d'un « passe sanitaire local » aura-t-elle lieu cette semaine ? Rien n'est, actuellement, tranché. « À l'échelle nationale, on constate une baisse constante du taux d'incidence et de la pression hospitalière, même si la photo globale masque des disparités, nous

détaille le ministère de la Santé. C'est dans les départements, revenus à des niveaux beaucoup plus faibles, que l'on peut espérer lever des mesures de gestion mises en place toujours avec prudence. »

Pour le professeur en santé publique Antoine Flahault, l'exemple danois doit nous rassurer. Le 10 septembre, la fin du « coronapas », le passe sanitaire, a été acté. « Alors que la couverture vaccinale est de 75 %, comme en France, on n'observe pas de rebond », dit l'expert, précisant qu'il est difficile de réellement anticiper. « Toute la question est de savoir ce qu'on peut se permettre, rebondit Mircea Sofonea. Comment le variant Delta va-t-il se comporter à l'arrivée des mauvais jours ? Il reste de nombreuses inconnues. »

L'épidémiologiste est favorable à une expérimentation dans un territoire pilote. « On pourrait envisager de lever certaines mesures en Normandie, région peu touchée par le Covid, faire des dépistages aléatoires et voir l'impact sur la circulation du virus, où sont les clusters, analyse-t-il. On aurait plus de recul et des données plus fraîches à l'automne. »

Ces départements où il pourrait ne plus être obligatoire

Hypothèse avec un seuil fixé à 50 nouveaux cas par jour pour 100 000 personnes (moyenne du 11 au 17 septembre)

